

1. *Débitrice:* **Bip-Info SA, 2000 Neuchâtel**
2. *Remarques:* Par décision du 6 juin 2003, le juge instructeur a pris acte du retrait de la requête de sursis concordataire présentée par Bip-Info SA (précédemment à Cortaillod), ce qui met fin au sursis qui lui avait été accordé provisoirement le 6 janvier 2003.

Tribunal cantonal Neuchâtel
2001 Neuchâtel

(01039438)